



A2QHSE

REGLEMENTATION ACCIDENTS DU TRAVAIL

OBJECTIFS	Etre capable de : • Déclarer un AT conformément à la réglementation • Calculer les indemnités journalières selon règlementation du 1^{er} avril 2025 • Analyser un AT • Mettre en place la prévention
PUBLIC/PREREQUIS	Public : employeur ; RH Pré requis : Aucun
CONTENU	• Déclarer un AT conformément à la réglementation Déclaration d'accident du travail ou de trajet (DAT) en ligne (Démarche en ligne) • Calculer les indemnités journalières selon règlementation du 1^{er} avril 2025 Indemnisation des arrêts maladie : quels changements dans les secteurs public et privé en avril 2025 ? • Analyser un AT Cette analyse comporte sept grandes étapes et fait appel à 2 méthodes : 5M / 5P... Lorsqu'un accident du travail (AT) survient, il est nécessaire d'en identifier les causes... • Mettre en place la prévention ... et de mettre en place des actions correctives pour éviter qu'il ne se reproduise.
CONDITIONS DU STAGE	Lors de la formation, le formateur garantit un centrage exclusif sur le travail ainsi que le respect de la confidentialité des échanges.
PEDAGOGIE	Active et participative – alternance d'apport de connaissances, d'échanges en groupe, de travaux en sous-groupes Possibilité de planifier des séances d'accompagnement individuel dans la démarche
DOCUMENTATION	Tous les supports présentés et autres supports de travail sont fournis en pdf
VALIDATION	Attestation de formation Questionnaire de satisfaction
INTERVENANT	Gwénaëlle TALBOURDET - Responsable QHSE Responsable d'audit SMI QSE – QHSE – RSE – Qualiopi – IATF ; Green Belt
DUREE	1/2 jour
DATES	A définir
HORAIRES	A définir
LIEU	L'Echo'Systeme est 2 Rue Jean Jaurès, Lamballe (22400)
COUT	250€ la demi-journée